

République Française
VILLE DE DESCARTES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 janvier 2026

Procès-verbal

OooOooO

Le 27 janvier 2026 à 19 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 20 janvier 2026, se sont réunis en mairie sous la présidence de Bruno MÉREAU, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Bruno MÉREAU, Monique GONZALEZ, Joël MOREAU, Michel LAVERGNE, Sylvie BERTRAND, Valérie BUREAU, Chantal GUERLINGER, Philippe ROCHER, Élise HAUEUR, Christophe MUNSCHY, Julien VEAUUVY, Jean-Denis COUILLARD, Gaëlle DUTARTRE, Alain BARREAU, Maryline COLLIN-LOUAULT, Paul MÉMIN, Michèle CHEVALLIER, et Sylvain HÉNON.

Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie BOUFFETEAU et Dimitri TRILLARD donnent respectivement pouvoir à Sylvie BERTRAND et Valérie BUREAU.

Absents non-représentés :

Sébastien MARCHAL, Charlotte BOISGARD, et Didier MARQUET.

A été désignée secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Chantal GUERLINGER** à l'unanimité.

OooOooO

Ordre du jour

PRESENTATION DU PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE DES « GRANDS BOIS DE CERY » PAR SUNMIND – VINCI CONCESSIONS

Procès-verbal et décisions

01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Services techniques

02 – CCLST – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE 2026 POUR LES TRAVAUX, LES FOURNITURES ET LES SERVICES LIES A LA VOIRIE

Finances

03 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026 - ANNULATION DE CREANCES

04 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

05 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA – AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

06 – ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Urbanisme

07 – CESSION D'UN TERRAIN AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

08 – REVISION DU PLU – CONVENTION AVEC LA DDT POUR LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES « ONDE SUBMERSION EGUZON »

Culture

09 – ADOPTION DES TARIFS « PRINTEMPS DU CINEMA 2026 »

Finances

10 – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN ASCENSEUR AU CINEMA

Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA DELIBERATION N°20.06.12-06 DU 12 JUIN 2020

Date-Service-Numéro	Objet
20251124-EC-50	Achat concession cimetière Balesmes N° A 073 Sophie MILLARD
20251127-AGC-70	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 68 avenue Mitterrand
20251127-AGC-71	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 1 Place de l'Hôtel de Ville
20251127-AGC-72	Renonciation à l'exercice du droit de préemption Clos du Ruton
20251127-AGC-73	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 25 rue Alfred de Musset
20251127-AGC-74	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 95 rue René Boylesve
20251127-AGC-75	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 16 rue Rabelais
20251127-AGC-76	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 5 avenue Mitterrand
20251222-AGC-77	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 8 rue Pasteur
20251222-AGC-78	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 16 avenue Maréchal Leclerc

20251222-AGC-79	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 16 rue Descartes
20251222-AGC-80	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 2 avenue de Lattre de Tassigny
20251203-EC-51	Renouvellement concession cimetière Descartes N° 797 Franck KITTEL

Avant de débiter la séance Mr le Maire demande au Conseil municipal de voter un point supplémentaire à l'ordre du jour (point n°10) concernant l'attribution et la signature du marché de travaux pour la création d'un ascenseur au cinéma. Le Conseil municipal vote à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Suite à la présentation par Sunmind – Vinci concessions, d'un projet de parc agrivoltaïque des "Grands bois de Céry" une délibération sur ce sujet sera présentée au prochain conseil municipal.

N°DEL-20260127-PV-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le mardi 16 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

▪ **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le mardi 16 décembre 2025 joint à la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité (2 abstentions de Valérie BUREAU et Dimitri TRILLARD).

N°DEL-20260127-STE-02 – CCLST – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE 2026 POUR LES TRAVAUX, LES FOURNITURES ET LES SERVICES LIES A LA VOIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur Joël Moreau, Adjoint au Maire délégué aux travaux, informe les membres du Conseil municipal :

Dans le cadre de ses actions de mutualisation, la Communauté de communes Loches Sud Touraine organise chaque année un groupement de commandes pour les travaux, les fournitures et les services liés à la voirie.

L'objectif de ce groupement de commandes est de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir les prix les plus compétitifs, d'améliorer la qualité de mise en œuvre des prestations et le suivi des chantiers, et de simplifier la procédure pour les communes en confiant la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes.

Etant donné l'intérêt de cette action de mutualisation, il est proposé de constituer à nouveau un groupement de commandes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique, pour l'année 2026, composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres qui souhaitent y adhérer.

Ce groupement de commandes est constitué pour la fourniture de sel de déneigement et d'enrobé à froid, la recherche d'amiante et HAP dans les enrobés, ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux d'entretien de voirie.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement et, qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics allant jusqu'à leur notification aux titulaires.

En revanche, il est proposé que l'exécution technique et financière des marchés reste à la charge des membres du groupement et que chaque commune exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de communes Loches Sud Touraine du 9 octobre 2025 (jointe en annexe),

▪ **d'approuver** la formation d'un groupement de commandes :

▫ ayant pour objet la passation des marchés de service et de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

▫ dont la communauté de communes assure la fonction de coordonnateur et, qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics allant jusqu'à leur notification aux titulaires ; l'exécution technique et financière des marchés reste à la charge de chaque commune signataire qui exécute les marchés en leur nom propre et pour leur compte ;

▪ **d'approuver** la convention constitutive de ce groupement de commandes jointe à la présente délibération ;

▪ **d'adhérer** au groupement de commandes ;

▪ **de l'autoriser**, ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

N°DEL-20260127-FIN-03 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026 - ANNULATION DE CREANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Absent(e)s représenté(e)s : 02
Absent(e)s non représenté(e)s : 03
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 20

Monsieur Michel Lavergne, Adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du Conseil municipal :

Dans le cadre de l'apurement périodique de la comptabilité de la collectivité, le comptable public indique qu'après épuisement des procédures de recouvrement, des créances irrécouvrables demeurent.

Il propose l'admission en non-valeur de créances à mandater au compte nature 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui en application du code général des collectivités territoriales, sont soumises à délibération du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur concernent deux créances des exercices 2025 et dont le montant total s'élève à la somme de 22,35 € comprenant :

Exercice	Réf.	Montant	Motif
2025	T-2084-1	18,00 €	Surendettement
2025	T-2084-2	4,35 €	Surendettement
Total :		22,35 €	

Madame Valérie Bureau (Adjointe au Maire) demande si depuis l'instauration de la cantine à 1 euro il y a moins d'impayés.

Monsieur le Maire remarque une diminution des impayés mais il n'y a pas d'alternative possible pour les familles en surendettement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les demandes d'admission de titres en non-valeur et de créances éteintes du Comptable public,

▪ **d'admettre** en non-valeur les créances présentées ci-dessus pour un montant total de 22,35 euros à mandater au compte nature 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » ;

▪ **de l'autoriser**, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à effectuer toutes opérations d'écritures et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20260127-FIN-04 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur Michel Lavergne, Adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du Conseil municipal :

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est autorisé à voter les crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2025, le montant était de 1 279 429,13 € et comprenait le total des opérations sur le budget d'investissement et les décisions modificatrices. Le montant maximal pouvant être voté pour les crédits d'investissement est de 368 107,28 €.

Ainsi, afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire jusqu'à l'adoption du budget, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les crédits suivants :

OPERATION 22	Ouverture de crédits pour
MATERIEL INFORMATIQUE	2026
21838 MATERIEL INFORMATIQUE – AUTRE MAT INFORMATIQUE	4 000,00 €
TOTAL	4 000,00 €
OPERATION 48	Ouverture de crédits pour
AMENAGEMENT ESPACES SPORTIFS	2026
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €
OPERATION 49	Ouverture de crédits pour
ENVIRONNEMENT	2026
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €
OPERATION 54	Ouverture de crédits pour
BATIMENTS COMMUNAUX	2026
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €
OPERATION 55	Ouverture de crédits pour
TRAVAUX VOIRIE	2026
21568 AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €
OPERATION 56	Ouverture de crédits pour
ECLAIRAGE PUBLIC	2026
2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 000,00 €
TOTAL	16 000,00 €
OPERATION 60	Ouverture de crédits pour
ACQUISITION DE TERRAIN	2026
2111 TERRAINS NUS	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €
OPERATION 61	Ouverture de crédits pour
ACQUISITION MATERIEL	2026

2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 000,00 €
TOTAL	41 000,00 €
OPERATION 87 ACCESSIBILITE BATIMENTS	Ouverture de crédits pour 2026
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €
OPERATION 94 CREATION D'UN POLE MULTICULTUREL	Ouverture de crédits pour 2026
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	15 000,00 €
TOTAL	15 000,00 €
OPERATION 96 REVISION DU PLU	Ouverture de crédits pour 2026
202 FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €
OPERATION 99 AMENAGEMENT CENTRE-VILLE	Ouverture de crédits pour 2026
2152 INSTALLATIONS VOIRIE	20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €
TOTAL GENERAL EN EUROS	144 000,00 €

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	Ouverture de crédits pour 2026
C/ 165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1,

Considérant la nécessité d'engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, permettant ainsi d'assurer la continuité des services,

▪ **de donner** un avis favorable sur l'autorisation d'ouverture des dépenses d'investissement pour 2026 à hauteur de 146 000,00 € précisés ci-dessus et identifiés comme suit :

OPERATIONS	Ouverture de crédits pour 2026
OPERATION 22 – MATERIEL INFORMATIQUE	4 000,00 €
OPERATION 48 – AMENAGEMENT ESPACES SPORTIFS	5 000,00 €
OPERATION 49 – ENVIRONNEMENT	5 000,00 €
OPERATION 54 – BATIMENTS COMMUNAUX	5 000,00 €
OPERATION 55 - VOIRIE	3 000,00 €
OPERATION 56 – ECLAIRAGE PUBLIC	16 000,00 €
OPERATION 60 – ACQUISITION DE TERRAIN	5 000,00 €
OPERATION 61 – ACQUISITION MATERIEL	41 000,00 €
OPERATION 87 – ACCESSIBILITE BATIMENTS	20 000,00 €
OPERATION 94 – CREATION D'UN POLE MULTICULTUREL	15 000,00 €
OPERATION 96 – REVISION DU PLU	5 000,00 €
OPERATION 99 – AMENAGEMENT CENTRE-VILLE	20 000,00 €
TOTAL GENERAL EN EUROS	144 000,00 €

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	Ouverture de crédits pour 2026
C/ 165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00 €

▪ **de l'autoriser** à engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 146 000,00 € ;

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20260127-FIN-05 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA – AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur Michel Lavergne, Adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du Conseil municipal :

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est autorisé à voter les crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2025, le montant était de 34 950,00 € (sur le chapitre 21) et comprenait le total des opérations sur le budget d'investissement et les décisions modificatrices. Le montant maximal pouvant être voté pour les crédits d'investissement est de 8 737,50 €.

Ainsi, afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire jusqu'à l'adoption du budget, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les crédits suivants :

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Ouverture de crédits pour 2026
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1,

Considérant la nécessité d'engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, permettant ainsi d'assurer la continuité des services,

▪ **de donner** un avis favorable sur l'autorisation d'ouverture des dépenses d'investissement pour 2026 à hauteur de 3 000,00 € précisés ci-dessus et identifiés comme suit :

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Ouverture de crédits pour 2026
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €

- **de l'autoriser** à engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 3 000,00 € ;

- **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20260127-FIN-06 – ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur Michel Lavergne, Adjoint au Maire délégué aux Finances, informe les membres du Conseil municipal :

Le Conseil municipal délibère chaque année sur les tarifs applicables aux usagers des services communaux. Lors de la présentation du 16 décembre 2025, les tarifs du SEPIA ne nous avaient pas encore été communiqués. Cette délibération complète et remplace la précédente délibération.

Il est précisé que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} février 2026.

Le montant au budget 2025 de la commune pour le tarif du SEPIA s'élève à environ 29 564 euros. La participation de la commune par jour et pour les descartois est de 15 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL-20251216-FIN-02 portant adoption des tarifs communaux pour l'année 2026,

- **de voter** les tarifs communaux joints à la présente délibération applicables au 1^{er} février 2026 ;

- **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20260127-URBA-07 – CESSION D'UN TERRAIN AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

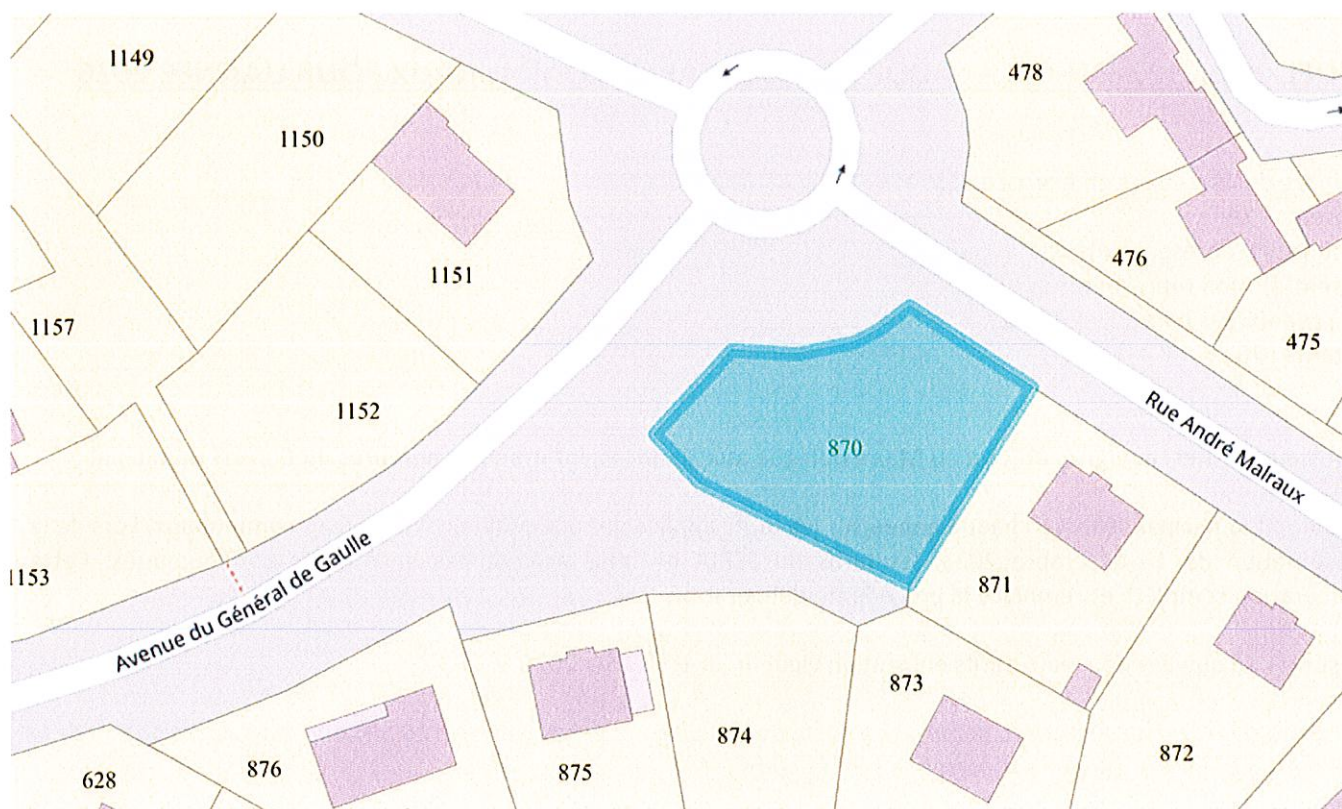
Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur Joël Moreau, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, informe les membres du Conseil municipal :

La commune de Descartes est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de la Rue André Malraux et de l'Avenue du Général de Gaulle. La présente délibération concerne la cession du terrain cadastré AB 870 et d'une superficie de 818 m². Ce terrain est situé en zone UB du PLU.

Dans un courrier en date du 25 novembre 2025, Madame FERREIRA DE OLIVEIRA a émis le souhait d'acquérir ce terrain.



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'offre écrite d'achat en date du 25 novembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 18 décembre 2025,
Considérant l'intérêt pour la commune de céder cette parcelle,

- décide de vendre la parcelle cadastrée AB 870 d'une superficie de 818 m² pour un montant de 8 180 € – frais de notaire à la charge des acquéreurs ;
- de l'autoriser, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20260127-URBA-08 – REVISION DU PLU – CONVENTION AVEC LA DDT POUR LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES « ONDE SUBMERSION EGUZON »

Présents : 18
Absent(e)s représenté(e)s : 02
Absent(e)s non représenté(e)s : 03
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 20

Monsieur Joël Moreau, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, informe les membres du Conseil municipal :

Dans le cadre de la révision du PLU actuellement en cours, le bureau d'étude AUDDICE VAL DE LOIRE a besoin de données concernant le SIG (Système d'Information Géographique) du PPI (Plan Particulier d'Intervention des barrages) du Barrage d'Eguzon approuvé en 2015. La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire possède trois fichiers au format shp et peut les mettre à disposition au bureau d'étude pour le compte de la mairie de Descartes.

Une convention jointe en annexe est nécessaire entre la Mairie et la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire afin de fixer les conditions de mise à disposition.

Mr Paul Mémin demande si cette information était connue des services auparavant.

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'apporter les informations numérisées au bureau d'étude afin de signer la convention avec la DDT d'Indre-et-Loire pour finaliser la révision du PLU. Cette demande faite suite à l'enquête publique où de nombreuses questions étaient annotées. Il serait utile de voter ce PLU avant les élections municipales. Mr Christophe Munschy signale la surcharge de travail pour les services communaux, lors de l'élaboration d'un PLU.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération avec la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire fixant les conditions de mise à disposition de données « Onde Submersion Eguzon » ;
- **de l'autoriser**, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL-20260127-CAC-09 – ADOPTION DES TARIFS « PRINTEMPS DU CINEMA 2026 »

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Absent(e)s représenté(e)s : 02
Absent(e)s non représenté(e)s : 03
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 20

Madame Monique Gonzalez, Première adjointe au Maire déléguée à la culture, à l'animation, à la communication et à l'attractivité, informe les membres du Conseil municipal :

Traditionnellement organisé fin mars, le « Printemps du Cinéma » organisée par la Fédération Nationale des Cinémas Français permet à de nombreux cinéphiles de profiter de séances à prix réduit pendant une période de trois jours, soit les 22, 23 et 24 mars 2026.

La municipalité souhaite renouveler la participation du cinéma municipal *le Rabelais* à cet événement. Il convient donc d'anticiper sa tenue par le vote des tarifs pratiqués à cette occasion.

Les tarifs proposés par la Fédération des Cinémas sont les suivants : un tarif unique de 5,00 €. Ce tarif sera appliqué pour toutes les séances et à tous les spectateurs pendant la durée de cette opération (hors majoration pour les films 3D, séances spéciales et offre non cumulable avec d'autres offres tarifaires). Le supplément pour les lunettes 3D est de 2,00 €.

Les films en 3D avec un supplément de 2 euros ne sont pas systématiquement diffusés au cinéma de Descartes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la Fédération Nationale du Cinéma Français,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour le « Printemps du Cinéma »,

▪ **d'approuver** le tarif spécial proposé par la Fédération Nationale du Cinéma Français, applicable à l'édition 2026 de la manifestation dénommée « Printemps du Cinéma », fixé comme suit :

▫ Un tarif unique de 5,00 €.

▫ Ce tarif sera appliqué pour toutes les séances et à tous les spectateurs pendant la durée de cette opération (hors majoration pour les films 3D, séances spéciales et offre non cumulable avec d'autres offres tarifaires).

▪ **de l'autoriser**, ou l'Adjoint(e) délégué(e), à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20260127-FIN-10 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN ASCENSEUR AU CINEMA

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 20

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Dans le cadre de la création d'un ascenseur au cinéma « Le Rabelais », la Mairie a lancé une consultation concernant les travaux le 13 octobre 2025 avec une remise des offres le 7 novembre 2025 à 12h00. Il s'agit d'un marché de travaux passé en procédure adaptée ouverte avec 8 lots. La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par la Mairie est de 143 333,33 euros H.T.

Après analyse, il apparaît que les entreprises suivantes ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

LOT N°1 : DEMOLITIONS – TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE

Attributaire : FRANCK BEUN EDIFICE

Montant : 45 294,13 € H.T.

LOT N°2 : CHARPENTE BOIS ET COUVERTURE

Attributaire : S.A.R.L. CORNET

Montant : 14 829,11 € H.T.

LOT N°3 : PLATRERIE – ISOLATION ET FAUX PLAFOND

Attributaire : FRANCK BEUN HABITAT

Montant : 10 198,17 € H.T.

LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SERRURERIE MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Avec PSE

Attributaire : S.A.S. MENUISERIE DUBOIS

Montant : 27 458,48 € H.T.

LOT N°5 : REVETEMENT DE SOL PEINTURE FAIENCES

Attributaire : PATRICK REVEAU

Montant : 7 400,00 € H.T.

LOT N°6 : ASCENSEUR

Attributaire : SCHINDLER

Montant : 24 700,00 € H.T.

LOT N°7 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLE ET FORT

Attributaire : S.A.R.L. BERDOT

Montant : 9 904,60 € H.T.

LOT N°8 : PLOMBERIE - SANITAIRES

Attributaire : LEBOEUF-FILLON

Montant : 3 575,00 € H.T.

Pour faire suite aux questions de quelques conseillers municipaux, Mr le Maire apporte quelques précisions complémentaires. Ce projet d'ascenseur est attendu depuis longtemps par la population descartoise. Le Club du billard qui était installé dans une salle du cinéma dispose à présent d'une salle à la Chartrie libérant ainsi un espace destiné à une salle d'accueil.

Une nouvelle association "Le Collectif R3né" a vu le jour pour faire de cet espace un lieu convivial, d'échanges, de discussions "à bâtons rompus".

Le début des travaux est prévu en avril avec une durée de 4 mois environ.

L'ascenseur "non un monte-charge" desservira 3 niveaux et sera contrôlé régulièrement.

Les entreprises retenues sont des entreprises locales.

Pour Mr Sylvain Hénon ce projet tant attendu sera un bien pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 janvier 2026,

▪ **d'attribuer** le marché de travaux de création d'un ascenseur au cinéma aux entreprises suivantes :

LOT N°1 : DEMOLITIONS – TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE

Attributaire : FRANCK BEUN EDIFICE

Montant : 45 294,13 € H.T.

LOT N°2 : CHARPENTE BOIS ET COUVERTURE

Attributaire : S.A.R.L. CORNET

Montant : 14 829,11 € H.T.

LOT N°3 : PLATRERIE – ISOLATION ET FAUX PLAFOND

Attributaire : FRANCK BEUN HABITAT

Montant : 10 198,17 € H.T.

LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SERRURERIE MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Avec PSE

Attributaire : S.A.S. MENUISERIE DUBOIS

Montant : 27 458,48 € H.T.

LOT N°5 : REVETEMENT DE SOL PEINTURE FAIENCES

Attributaire : PATRICK REVEAU

Montant : 7 400,00 € H.T.

LOT N°6 : ASCENSEUR

Attributaire : SCHINDLER

Montant : 24 700,00 € H.T.

LOT N°7 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLE ET FORT

Attributaire : S.A.R.L. BERDOT

Montant : 9 904,60 € H.T.

LOT N°8 : PLOMBERIE - SANITAIRES

Attributaire : LEBOEUF-FILLON

Montant : 3 575,00 € H.T.

▪ **de dire** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- *Jusqu'au 8 février : exposition Marie Boylesve et Pierre Ernest Ballue à la Galerie des Effets secondaires*
- *Dimanche 1er février : Loto organisé par le Club SGD-Foot à la salle des fêtes*
- *Dimanche 1er février : portes ouvertes organisées par le Club d'Aéromodélisme à la salle Omnisport*
- *Vendredi 6 et samedi 7 février : Ciné-concert "la tête dans les étoiles" avec l'orchestre d'Harmonie de l'Ecole Municipale de Musique et Tamby Rambeloson au piano. Cinéma le Rabelais*
- *Lundi 9 février : Cap sur le numérique à la Chartrie*
- *Mardi 10 février : Lecture Quichotte - théâtre itinérant sur les routes d'Indre et Loire à la bibliothèque*
- *Samedi 14 février : Fête du monde rural*
- *Samedi 14 février : Master-class percussion à l'Ecole de musique*
- *Samedi 14 février : audition guitare à l'Ecole de musique*
- *Mardi 17 février : temps ludique en famille avec le relais petite enfance à la bibliothèque*
- *Vendredi 20 février : Loto organisé par l'Association Chasse à la salle des fêtes*

- *Commémoration de la mort de René Boylesve – Ecrivain et Académicien. Beaucoup d'activités sont proposées, avec un programme très varié (une lecture musicale de haute qualité a été présentée au public au cinéma,*

dictée, conférence, promenade guidée, exposition, une journée à Paris, randonnée dans la campagne, journées européennes du patrimoine au musée).

- *Intervention de Mr Sylvain Hénon suite à la chute de son épouse dans la rue posant le problème du non-entretien des trottoirs et des interventions de travaux.*
- *Dimanche 15 mars et 22 mars : élections municipales et besoin de volontaires pour tenir les bureaux de vote.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 20h35mn.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 24 février 2026 à 19h dans la salle du conseil de la mairie.

OooOooO

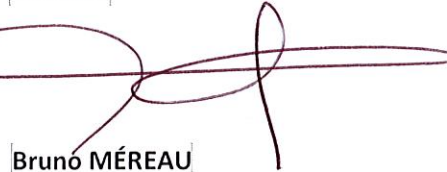
Fait et délibéré à Descartes le 24/02/2026.
Publié électroniquement le 27/02/2026.

La Secrétaire de séance


Chantal GUERLINGER



Le Maire


Bruno MÉREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage ou de publication.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 037-213701154-20260224-2026022401-DE